



PRÉFÈTE  
DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Diagnostic territorial de l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap

SYNTHESE 2023- Version grand public

Ce diagnostic fait suite à la réunion de lancement du Comité de pilotage de la stratégie départementale en faveur de l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap du Rhône du 07 juillet 2023. Cette stratégie départementale a été lancée par **Madame Salwa Philibert, sous-préfète référente handicap et inclusion.**

Nos objectifs :

- **Récolter des données chiffrées récentes et ciblées** sur le public des personnes en situation de handicap
- **Recueillir les besoins, les réflexions et les points de vigilance** des acteurs de l'insertion pour ce public
- **Alimenter le cahier des charges** de la stratégie départementale.

Pour :

- **Définir les indicateurs indispensables** à la structuration de la stratégie départementale
- **Coconstruire les axes déterminants** du cahier des charges de cette stratégie



## 1 – Données générales

- 1.1 – Démographie
- 1.2 – Emploi

## 2 – La population en situation de handicap

- 2.1 – Introduction
- 2.2 – En France
- 2.3 – Dans le Rhône

## 3 – L'accès à l'emploi

- 3.1 – La demande d'emploi
- 3.2 – La formation

## 4 – L'emploi des personnes en situation de handicap

- 4.1 – Les entreprises et l'obligation d'emploi
- 4.2 – Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- 4.3 – Les entreprises adaptées
- 4.4 – Le secteur protégé

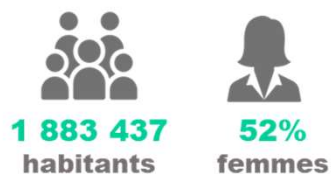
## 5 – Le maintien dans l'emploi dans le Rhône

# 1 – Données générales

## 1.1 - Démographie

### RHÔNE

Le département du Rhône a la particularité d'être composé de deux collectivités territoriales : la Métropole de Lyon et le nouveau Rhône. Dans la mesure du possible, une différenciation au niveau des chiffres a été faite.



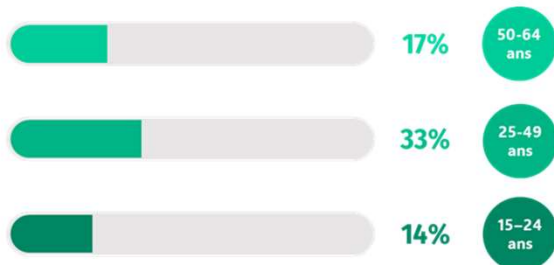
**14,1%** Taux de pauvreté

#### Données Nouveau Rhône

**464 176**  
habitants

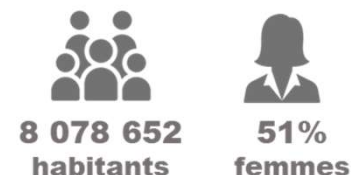
**8,6%**  
taux de pauvreté  
(dont 14% chez les  
- de 30 ans)

Répartition tranches d'âge susceptibles d'être population active



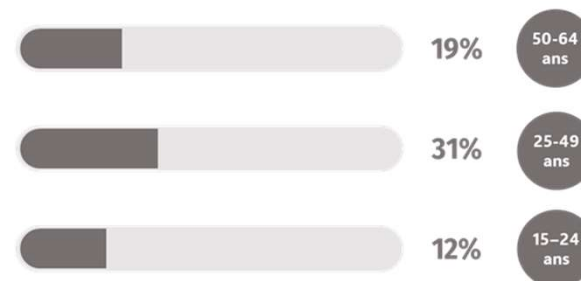
Sur près de 1 900 000 d'habitants on constate que 52% sont des femmes et que plus de 460 000 vivent dans le Nouveau Rhône.

### REGION



**12,7%** Taux de pauvreté

Répartition tranches d'âge susceptibles d'être population active

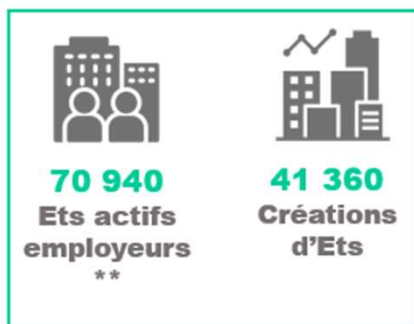
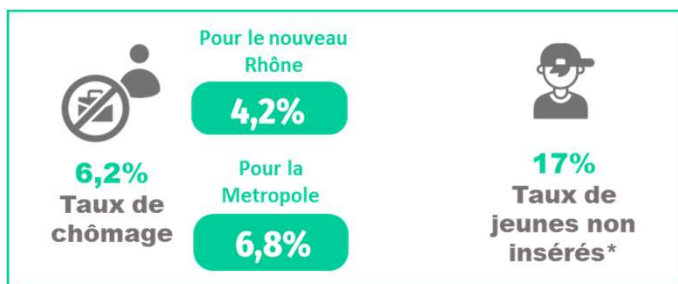
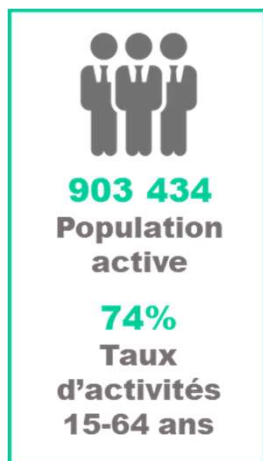


Si le taux de pauvreté de la Région est de 12,7%, celui du Rhône se situe aux alentours de 14%. Il est en revanche de 8,6% pour le territoire du Nouveau Rhône.

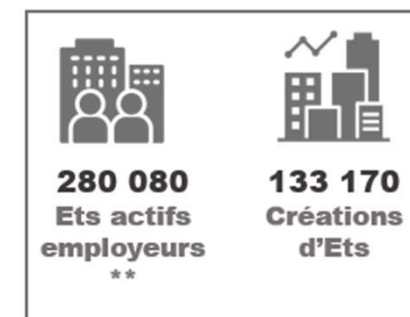
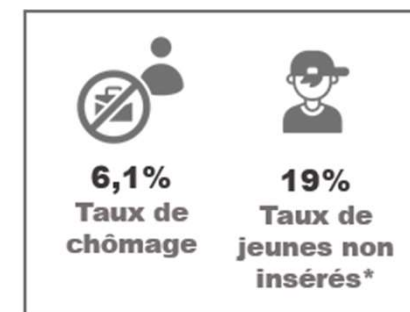
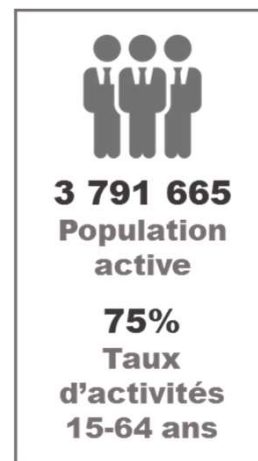
Pour rappel : le taux de pauvreté est la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté<sup>1</sup>. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

## 1.2 - Emploi

### RHÔNE



### REGION



La population active du Rhône avoisine les 900 000 personnes. On constate un taux de chômage départemental à 6,2%. Le taux de chômage s'élève à 6,8% pour la Métropole et à 4,2% pour le Nouveau Rhône ce qui implique une distinction possible de stratégie selon les territoires.

\*Jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en études

\*\* Public et privé, hors secteur défense et hors particuliers employeurs

Sources : INSEE – RP 2017-2021, Flores, SIRENE – Données 2022 ; DREETS, France Travail (Pôle Emploi) – Données oct 2023

## 2 - La population en situation de handicap

### 2.1 - Introduction

#### Quel est le nombre de personnes en situation de handicap ?

« Il n'y a pas de réponse unique à cette question, parce qu'il n'y a pas de définition unique de ce qu'est le handicap.

Il existe une pluralité de façons d'appréhender cette notion, qui ont chacune leur pertinence et méritent d'être croisées afin d'éclairer ses différentes facettes. »

Deux critères sont utilisés :

- déclarer une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive
- déclarer une forte restriction depuis plus de six mois pour des raisons de santé dans les activités que les gens font habituellement

Trois nuances sont à prendre en compte dans la définition d'une personne en situation de handicap : le handicap ressenti, le handicap identifié et le handicap reconnu.

*Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :*

**« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».**

### 2.2 – En France

#### Le handicap reconnu

En 2008, au moins une des trois formes de handicap connues était déclarée par 16% de la population française

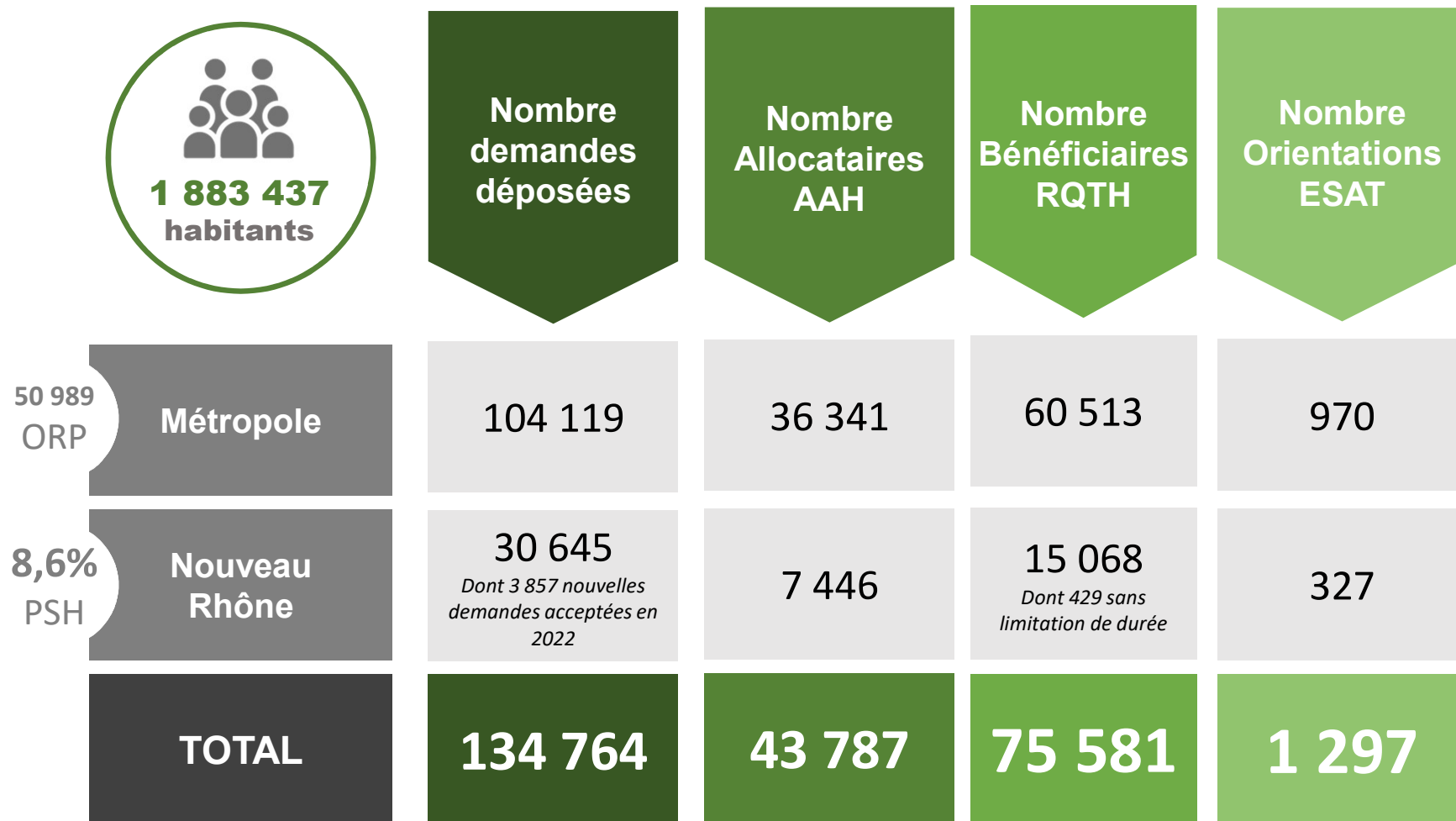
**14,9%** de celle du Rhône

**6,8 millions** de personnes de 15 ans ou plus (13 %) déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive.

**3,4 millions** (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé.

**De 2,6 millions  
à 7,6 millions  
de personnes**

## 2.3 – Dans le Rhône

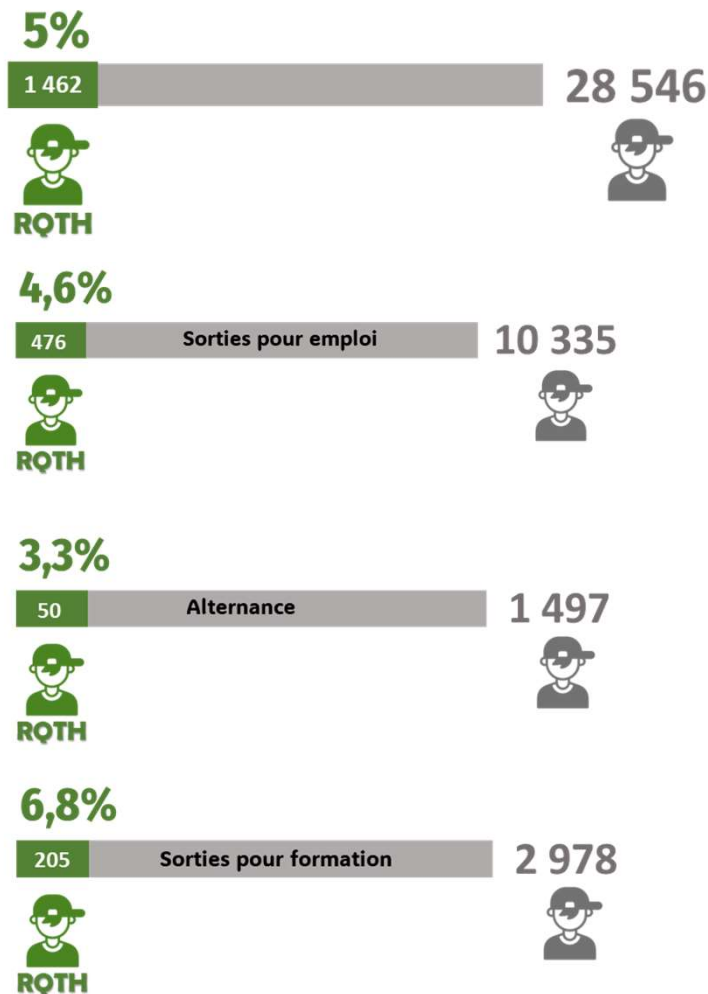


## Les Jeunes dans le Rhône

Le réseau des Missions Locales, l'École de la deuxième chance (E2C) et l'Epide accompagnent parmi leurs publics des jeunes en situation de handicap avec et sans reconnaissance administrative. Les conseillers d'insertion font souvent face à des situations de déni nécessitant un accompagnement spécifique auprès du public rencontré, afin de lever les freins rencontrés dans le parcours.



Plus de 28 500 jeunes sont suivis par le réseau des 12 Missions Locales du Rhône dont 5% bénéficient d'une RQTH.  
Il y a un constat général de ruptures de parcours plus importantes chez les jeunes en situation de handicap.




### Focus territoire du Nouveau Rhône

Pour les jeunes de moins de 20 ans  
**243** demandes de RQTH acceptées et  
**63** demandes d'AHH acceptées



## 3 – L'accès à l'emploi

### 3.1 – La demande d'emploi

RHÔNE		 <b>903 434</b> Population active Rhône	REGION	
DE	DEBOE		DE	DEBOE
139 369	<b>10 917</b> 7,8%	<i>Nombre d'inscrits catégories A B C</i>	572 269	<b>52 644</b> 9,2%
19 179	<b>389</b> 2%	<i>Nombre de – 26 ans</i>	79 921	<b>2 006</b> 2,5%
60 394	<b>6 038</b> 10%	<i>Nombre de DELD</i>	248 530	<b>29 343</b> 11,8%
32 174	<b>2 450</b> 7,6%	<i>Nombre bénéficiaires RSA</i>	120 060	<b>10 545</b> 8,8%



Sur les 903 434 membres de la population active nous comptabilisons 139 369 demandeurs d'emploi dont 7,8% sont demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE). Le taux de chômage des DEBOE dans le Rhône est inférieur à la moyenne régionale (9,1%) et nationale (12%).

Nous retrouvons 10% des DEBOE dans les demandeurs d'emploi de longue durée et 7,6% d'entre eux dans les bénéficiaires du RSA.

## 3.1 - La demande d'emploi

**En 2022**

Retour à l'emploi des DEBOE

28 848 en Région

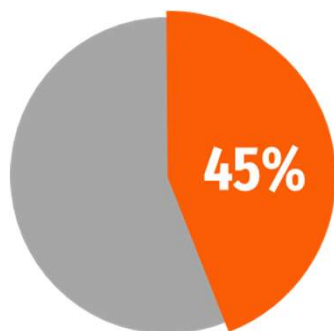
**5 626** dans le Rhône

(L'évolution depuis 2021 est de **12,25%**)

### Lieux uniques d'accompagnement (LUA)

- La mise en place de l'**offre de service intégrée** est une **réussite** : le Rhône était département pilote de ce projet.
- Dans le Rhône, le déploiement des référents de Cap emploi s'effectue sur 23 agences à raison de 2 jours par semaine : cette mesure d'accueil permet la **simplification** du suivi des personnes et de l'**identification** des interlocuteurs.
- Cap emploi apporte **une expertise spécifique** complémentaire à celle de France Travail (Pôle Emploi) en un lieu unique.
- En interne, les LUA apportent un changement en profondeur avec la constitution de la **Team Handicap**. Les conseillers des deux bords montent en compétence sur le champ d'action du collaborateur pour une harmonisation des connaissances.

6 mois après une fin de formation



**Taux d'accès  
à l'emploi  
des DE BOE  
dans le  
Rhône**



En 2021, 5 012 retours à l'emploi représentant 3,8% de la population accédant à l'emploi (130 911)  
En 2022, 5 626 retours à l'emploi représentant 4,3% de la population accédant à l'emploi (128 873).

On remarque que 45% des DEBOE ayant suivi une formation accèdent à l'emploi dans les 6 mois.

## 3.2 - La formation

	RHÔNE	REGION
Nombre signataire Charte H+ Formation	127	478
Cumul des entrées en contrat d'apprentissage	35 512	102 009
Taux de contrats d'apprentissage signés PSH	1,3%	1,6%
Nombre de contrats de professionnalisation (cumul d'entrée)	5 103	14 300
Taux de contrats de professionnalisation signés PSH	2,3%	2,2%

Le contrat d'apprentissage n'est soumis à **aucune limitation d'âge** dans le cas d'une personne en situation de handicap.  
**Des aménagements** de la formation théorique et pratique sont également possibles.



Il est à relever que le taux de contrats d'apprentissage signés par les PSH est de 1.3% et le taux de contrats de professionnalisation signés de 2.3%.

### La Charte H+ Formation



### L'École inclusive : Education nationale et le handicap

**Le Rhône** compte aussi **11 GEIQ** investis sur divers secteurs d'activités : industrie, transport, BTP, TP, aide à domicile, logistique, théâtre, service à la personne, propreté, agroalimentaire, espaces verts/paysage.

### 3.3 - La plateforme emploi accompagné (PEA 69)

**La plateforme du dispositif d'emploi accompagné est financée par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP. Le recours à cette plateforme doit s'inscrire en subsidiarité des dispositifs de droit commun.**

Depuis juillet 2022, La Plateforme Emploi Accompagné 69 intervient dans la Métropole de Lyon. Elle se compose de LADAPT qui assure aussi le rôle de chef de file ainsi que six opérateurs spécialisés, parmi lesquels :

- l'ADAPEI pour la déficience intellectuelle,
- MESSIDOR pour le handicap psychique,
- AEFS pour le handicap auditif,
- ASPIJOB pour les troubles autistiques,
- EPNAK, association nationale sur du handicap invisible (retard cognitif),
- LADAPT pour le handicap psychique et les personnes cérébrolésées.



#### La PEA 69 a deux missions principales :

- **L'accompagnement des PSH vers l'emploi** via une prescription MDPH, CAP EMPLOI, Missions Locales, France Travail (Pôle Emploi) ainsi que des partenaires autres que le SPE. Il est à noter que la PEA69 constitue une passerelle intéressante du milieu protégé vers le milieu ordinaire.
- **Le maintien dans l'emploi** avec une évaluation des difficultés. Il s'agit de poser le diagnostic et trouver des solutions. La PEA 69 peut faire appel à des ergothérapeutes pour effectuer une évaluation du poste avec aménagement possible, assurer la sensibilisation des collègues de travail ou encore faire le lien entre le manager et le salarié, ...

L'accompagnement par la PEA 69 donne la possibilité d'aller plus loin que le cadre professionnel avec une mise en lumière des difficultés personnelles afin de relayer cette partie de l'accompagnement à des partenaires en capacité de prendre en charge les freins périphériques.



*Initialement dédié aux handicaps invisibles, l'emploi accompagné s'ouvre à d'autres typologies de handicap grâce à son passage en mode plateforme. Le chef de file mobilise une diversité d'acteurs capables d'apporter des compétences adaptées à toutes les situations de handicap. Cette pluralité permet une adéquation entre l'orientation des bénéficiaires et la composition des acteurs associés à la plateforme. Le champ d'activité du chef de file peut refléter une tendance en matière d'accompagnement. Exemple : dans le Rhône, 51% des accompagnements sont dédiés aux handicaps psychiques (assurés par LADAPT, MESSIDOR et l'ADAPEI)."*

## 4 – L'emploi des personnes en situation de handicap

### 4.1 - Les entreprises et l'obligation d'emploi

	RHÔNE	REGION
Nombre entreprises assujetties OETH*	4 173	13 559
Nombre de PSH employées	20 563	69 293
Nombre de PSH employées en ETP	13 389	43 363

**Dans le Rhône Taux d'emploi des PSH dans le secteur privé :**

Direct ETP : **3%**

Direct majoré ETP\*\* : **3,9%**



Il est à préciser que sur presque 71 000 établissements actifs employeurs, près de 80% sont des entreprises de moins de 10 salariés (ce qui implique qu'elles ne sont pas soumises à l'obligation d'emploi).



#### L'obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH)

Tout employeur, dont les effectifs sont au moins de 20 salariés ou agents, doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif total. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle



Il est à noter que le taux d'emploi des PSH au sein de la Fonction Publique Territoriale atteint de 7,7%.

Le mode de décompte du taux d'emploi est différent dans le secteur public et dans le secteur privé. Les données ne sont donc pas comparables.

#### Les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et les Entreprises à But d'Emploi

Le Rhône compte 4 territoires TZCLD (Lyon 8ème - La Plaine Santy ; Saint Fons - Quartier Arsenal Carnot Parmentier ; Villeurbanne - Les Brosses et Villeurbanne - Saint Jean.

Les TZCLD portent des Entreprises à But d'Emploi (EBE) avec un **taux d'emploi moyen de près de 20% de personne en situation de handicap**. Chaque EBE bénéficie d'un référent handicap pour un accompagnement personnalisé. Ainsi, les EBE représentent une opportunité d'emploi significative pour les personnes en situation de handicap.

\*Champ : Entreprises de 20 salariés ou plus du secteur privé et Epic, France entière, par SIRENE

\*\*En tenant compte de la survalorisation, par la réforme de 2020, des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus

Sources : DARES – Données 2021, FIPHFP – Données 2022

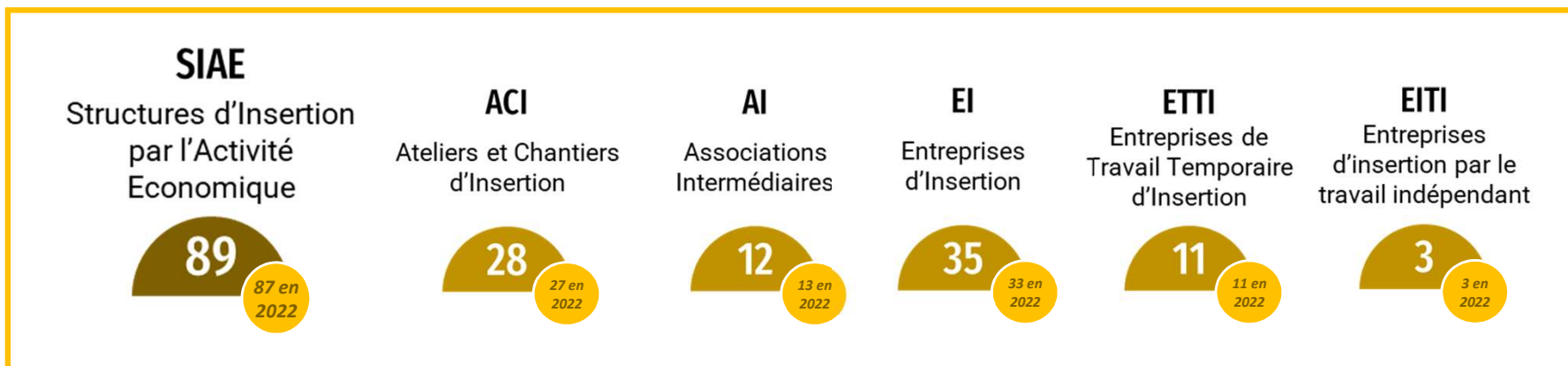
## 4.2 - Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

### Rhône

20% des SIAE de la région

3 429 personnes en parcours  
d'insertion

7,3% de PSH accueillies



[Accueil — La plateforme de l'inclusion \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr)

#### Données Nouveau Rhône

5	4	2	3
ACI	AI	EI	ETTI



La présentation des différentes SIAE est proposée par ordre de degré d'autonomie des personnes employées, les ACI étant le premier pallier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.



## 4.3 – Les Entreprises Adaptées

	RHÔNE	REGION
Nombre d'EA dans le nouveau Rhône <b>5</b> <b>Nombre d'EA</b>	<b>29</b>	<b>140</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>1 060</b>	<b>5 365</b>
<b>Nombre de PSH accueillies</b>	<b>713</b>	<b>3 924</b>

L'Entreprise adaptée (EA) **relève du milieu ordinaire.**  
 « Les entreprises adaptées permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités, afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Elles mettent en œuvre pour ces salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises ». Code du travail - Article L5213-13-1



Le Rhône dispose de 29 EA (dont 5 dans le Nouveau Rhône) et accueille 713 personnes en situation de handicap sur 1 060 salariés.

Deux expérimentations instaurées par la loi du 5 septembre 2018 désormais pérennisées dans le droit commun grâce à la loi du 18 décembre 2023 dite loi "Plein Emploi" :

**L'EATT**  
**UN SPECIALISTE DE L'INTERIM**  
 Tourné vers les travailleurs handicapés

**LE CDD Tremplin**  
 Un outil pour construire des parcours de transitions professionnelles dans la logique **emploi formation accompagnement.**

	RHONE	REGION
<b>Nombre d'EA habilitées au CDDT</b>	<b>11</b>	<b>41</b>
<b>Nombre de personnes en CDDT</b>	<b>102</b>	<b>387</b>
<b>Nombre d'EATT</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

## 4.4 – Le secteur protégé



24 ESAT dans le Rhône dont 13 dans le Nouveau Rhône pour un total de plus de 3 000 places

Les ESAT (orientation CDAPH) proposent une **activité professionnelle** alliée à un **soutien médico-social et éducatif** aux PSH. Un contrat de soutien et d'aide par le travail est signé avec une « rémunération garantie » et des possibilités d'aménagement de temps de travail.

### Parcours "passerelle"

possible d'une personne en situation de handicap issue du milieu protégé.

**IME**  
Institut Médico Educatif

**IMPro**  
Institut Médico Professionnel

**ESRP**  
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

**FORMATION**  
Organismes de formation dont ESRP

**EMPLOI**  
ESAT  
EA  
ACI  
Entreprises classiques

## Le plan de transformation des ESAT

*Faciliter l'accès au milieu ordinaire pour une meilleure inclusion.*

**Décret du 14 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT :**

- 1) Nouveaux droits aux PSH (accès à la formation professionnelle CPF/OPCO, possibilité de s'inscrire comme DE, ...)
- 2) Renforce l'accompagnement des PSH dans la construction du parcours professionnel :
  - cumul temps partiel ESAT avec un temps partiel auprès d'un employeur public ou privé ou avec une activité indépendante possible.
  - mise en place d'un parcours renforcé en emploi en sortie d'ESAT avec la possibilité d'un droit au retour.

Ce décret oblige à l'anticipation de l'arrivée d'une possible partie du public des ESAT sur le marché ordinaire de l'emploi donc d'un besoin de maîtrise de l'accueil des PSH pour les structures accompagnantes et les employeurs. A compter du 1er janvier 2024, la loi alignera certains droits des travailleurs en Ésat sur ceux des salariés de droit commun, tout en maintenant les dispositions protectrices spécifiques du Code de l'action sociale et des familles.



## 4.4 - Le secteur protégé

**Les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP)** sont sollicités pour les **projets d'insertion ou de reconversion professionnelle des PSH**. La CDAPH notifie l'admission en concertation avec France Travail (Pôle Emploi), Cap emploi, Mission Locale.

**Les Instituts médico professionnels (IMPro)** (orientation CDAPH) s'occupent de l'éducation et de la formation professionnelle des adolescents de 14 à 20 ans en situation de handicap avec un accompagnement pluridisciplinaire et des propositions de stages d'immersion.

### Rôle des ESRP

Les ESRP par le décret du 2 octobre 2020 proposent de nouvelles prestations encore très peu connues des employeurs :

- Evaluations médico-psycho-sociale et professionnelle (demande MDPH ou employeurs public/privé);
- Expertise auprès des organismes de formation et d'insertion de droit commun;
- Actions de remobilisation ou d'accompagnement vers et dans l'emploi pour une continuité de parcours;
- Accompagnement vers et dans l'emploi.

### Les conditions d'admission

- Être demandeur d'emploi
- Être salarié ou agent de la fonction publique ou travailleur indépendant et envisager de se former pour changer de métier
- Avoir au minimum 16 ans
- Avoir obtenu ou être en cours de reconnaissance d'une RQTH, ou être en risque d'inaptitude et avoir besoin d'un accompagnement médico-psycho-social et professionnel.

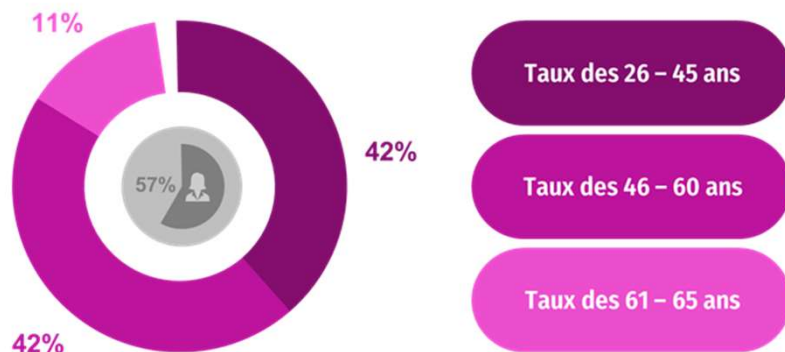
### Les ESRP en chiffres

- **5 ESRP** dans le Rhône (4 ESRP en métropole et 1 dans le Nouveau Rhône) pour 15 ESRP au total en région.
- **409 places** d'ESRP autorisées dans le Rhône pour 3 associations (EPNAK, LADAPT et Les PEP69).

## 5 – Le maintien dans l’emploi dans le Rhône

### Licenciements pour inaptitude (2022)

3 148



Taux des 26 – 45 ans

Taux des 46 – 60 ans

Taux des 61 – 65 ans



3 148 licenciements pour inaptitude ont été enregistrés dans le Rhône en 2022 par France Travail (Pôle Emploi) (motif d’inscription) :

- 57% de femmes

- 32% de niveau V en formation initiale (CAP, BEP, 2nde ou 1ère générale)

Il est à noter que les licenciements pour inaptitude touchent autant la catégorie des 26-45 ans que celle des 46-60 ans avec un taux égal de 42%.

### Rôle de CAP Emploi

La mission publique de Cap Emploi 69 est portée par l’association Handilyon Rhône.

CAP emploi propose une mission de service public à 360° et accompagne des **personnes en situation de handicap** mais également des **employeurs** grâce à son **expertise** dans l’accompagnement et la construction de parcours :

- **Diagnostic** pour évaluer le **besoin de compensation** et de prise en compte du handicap dans l’accès à l’emploi des PSH
- **Maintien dans l’emploi** afin de favoriser le **reclassement interne ou externe** des PSH suite à une **inaptitude**
- **Recherche et mise en œuvre de solutions** pour **aménager** postes, environnement et/ou conditions de travail en sollicitant si besoin des partenaires comme Assurance Maladie, ergonomes, prestataires spécialisés, organismes de formation, fournisseurs de matériel, MDPH, AGEFIPH, ...

Cap emploi avec les quatre services de prévention et de santé au travail du territoire, la MSA, la CARSAT ainsi que le soutien de l’Etat et de l’AGEFIPH ont réalisé une action phare pour essayer de prévenir l’inaptitude professionnelle. Il s’agit de la création d’un kit de visite de pré-reprise avec pour objectif de travailler sur le maintien dans l’emploi sur 3 cibles : employeurs, salariés et professionnels de santé. Le but est de sensibiliser dans un premier temps les professionnels de santé et de les amener à évoquer le sujet du travail avec les patients afin de parler et d’anticiper les conditions de reprise et de retour en emploi.



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Cette synthèse est issue des travaux menés dans le cadre de la stratégie départementale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le Rhône et réalisés de juillet à octobre 2023.*

*Merci à l'ensemble des acteurs pour leur participation à cet exercice de croisement de parole et de valorisation de données.*



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

